



Déclaration liminaire Commission interne

séance du 27 janvier 2020
représentante : Pascale Canova

Monsieur le directeur-adjoint,

Mesdames et Messieurs les membres de la commission interne,

Lorsque l'idée lui a été annoncée, le Sgen-CFDT ne s'est pas montré opposé à une évolution de l'organigramme de l'AEFE : les arguments avancés étaient recevables et nous avions bien pris soin de souligner que les changements organisationnels sans un accompagnement de qualité pouvaient se traduire par des atteintes à la santé des collègues.

À nos remarques signalant au cours de l'été 2019 que certains agents éprouvaient des difficultés à mener à bien toutes leurs missions tant la surcharge de travail était forte, il avait été répondu que les fiches de postes seraient amenées à évoluer dans ce cadre et que cela permettrait la prise en compte cette dimension.

Hélas, en termes de mieux-être des agents, le constat que nous faisons aujourd'hui est très inquiétant. De toute évidence, notre parole de représentant·es des personnels n'a permis ni prise de conscience ni sursaut : nous assistons à une nouvelle dégradation, cette fois très nette, de la situation psychosociale à l'AEFE.

Pourquoi ?

- Parce que l'audit mené n'a pas été communiqué,
- Parce que le travail sur l'organigramme a été mené sans grande communication,
- Parce que seuls les chefs de service ont été associés aux travaux avant la divulgation du projet auprès de l'ensemble des personnels,
- Parce que le dialogue social, mené de façon insatisfaisante, s'est réduit à deux présentations sans documents préparatoires et sans véritable échange.

Aujourd'hui, le Sgen-CFDT constate que l'anxiété a cru chez les personnels qui expriment en outre leur défiance quant aux motivations du projet.

Dans ce contexte, le Sgen-CFDT attend de la direction qu'elle prenne dès maintenant la mesure de la situation pour les agents et se soucie de leur bien-être au travail.

Il n'est pas trop tard pour que vous preniez soin des agents :

- de celles et ceux que le Sgen-CFDT ne voit plus sur l'organigramme car il semble évident que la réorganisation mène à quelques évictions qui seront appelées pudiquement *non renouvellements de contrat* : quel accompagnement pour ces agents ?
- de celles et ceux qui se demandent où ils se retrouveront dans la cartographie : cas des adjoints : quelles informations données ?
- de celles et ceux qui craignent que leur rémunération ne baisse : vous parliez de hausse des rémunérations pour certains, quid des baisses ?
- de celles et ceux qui ne se reconnaîtront pas dans les missions qu'ils-elles se verront probablement assignées car elles ne leur correspondront pas : quel accompagnement ?

Une réorganisation requiert un accompagnement RH de grande qualité : ce dernier n'a pas été au rendez-vous. La demande du Sgen-CFDT d'un groupe de travail sur les RPS renouvelée lors du dernier CHSCT a même essuyé une fin de non-recevoir : il est temps de sortir du déni.

Compte-tenu de la situation, le Sgen-CFDT souhaite que les personnels sur emplois de direction, présents et futurs, suivent le plus rapidement possible une formation à la conduite du changement et à la prévention des RPS.

Pour le Sgen-CFDT, le projet d'organigramme et sa méthode doivent être revus.